

FORMATION AMBULANCIER DIPLÔME D'ETAT

Diplôme d'Etat, niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles.

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

La formation au Diplôme d'Etat d'Ambulancier est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- La formation initiale
- La formation professionnelle continue (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)

OBJECTIFS

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire. Les objectifs pédagogiques, en regard des 5 blocs de compétences définis dans le référentiel de formation, se déclinent de la façon suivante :

- Prendre en soin le patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions
- Réaliser un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
- Transporter un patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière
- Entretenir des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention
- Travailler en équipe et traiter des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques

PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION THÉORIQUE : 556 HEURES DE COURS THÉORIQUES A L'INSTITUT

Bloc 1	Module 1 : relation & communication avec les patients Module 2 : accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements Module 3 : mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement
Bloc 2	Module 4 : appréciation de l'état clinique du patient Module 5 : Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
Bloc 3	Module 6 : préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre Module 7 : conduite d'un véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient
Bloc 4	Module 8 : entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés
Bloc 5	Module 9 : traitement des informations Module 10 : travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL : 245 HEURES DE STAGE

105h	• Structure de soins de courte durée • Structure de soins de longue durée soins de suite réadaptation EHPAD • Psychiatrie santé mentale
70h	• Parcours médecine d'urgence adulte/ enfant
70h	• Entreprise de transport sanitaire

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques, cours pratiques, mise en situation simulée (sur mannequins, avec des acteurs et jeux de rôle, simulateur de conduite, Sim Mobile), entraînement à la conduite, analyse de pratique, accompagnement individualisé, visite de services spécifiques...

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Evaluation formative continue avec proposition pédagogique d'ajustement

Evaluations des compétences comportant des pratiques simulées et ou une étude de situation

Attestation de formation GSU - Evaluation des compétences en stage.

Remise du livret des modalités d'évaluation en début de formation.



PUBLIC VISE (Formation pour tout public)

Pour les personnes en situation de handicap, les possibilités d'adaptation à la formation sont étudiées suite à un entretien avec le Directeur, l'équipe pédagogique de l'institut de formation, en lien avec le référent handicap.

ORGANISME INTERVENANT

Centre Hospitalier d'Angoulême – Institut de Formation des Ambulanciers

LIEU

Institut de Formation des Ambulanciers Centre Hospitalier d'Angoulême
Rond-Point de Girac CS55015 Saint-Michel
16959 ANGOULEME CEDEX 9

PREREQUIS

Ne nécessite pas de prérequis

DATES SESSIONS 2026-2027

Session 1 : 17/08/2026 au 10/02/2027

Session 2 : 11/01/2027 au 7/07/2027

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

Session 2 : 13/11/2026

EQUIVALENCES DE DIPLOMES ET POSSIBILITES D'EVOLUTION

Passerelles vers formations Assistant de Régulation médicale, Aide –Soignant(e)
Auxiliaire de puériculture, auxiliaire de vie sociale, assistant de vie aux familles et professions inscrites à la 4ème partie du Code de la Santé Publique.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les repas peuvent être pris au restaurant du personnel du Centre Hospitalier

INDICATEURS

Taux de satisfaction de la formation : 96%

Taux d'insertion dans l'emploi : 85%



<https://www.ch-angouleme.fr/Formations-et-emplois/Formations>



RENSEIGNEMENT - CONTACT & MODALITÉS D'INSCRIPTION

Secrétariat 05 45 24 42 56 ou par mail à secretariat-ifa16@ch-angouleme.fr

Informations et dossier d'inscription à télécharger page web de l'IFA, site internet du CH Angoulême